

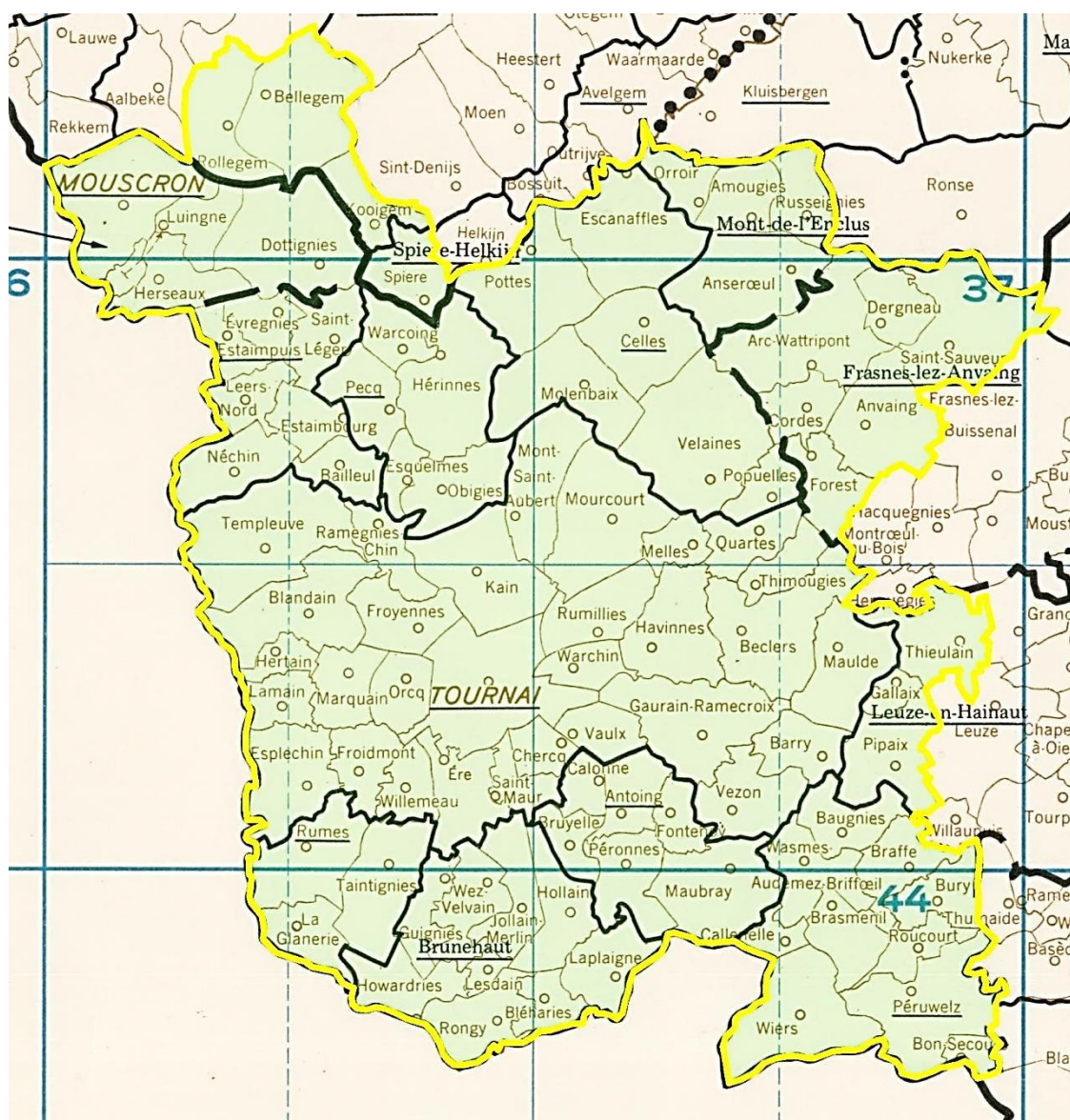
Vitesse 2021 dans le Tournaisis



La compétition à une nuit de panier à l'extrême ouest de la province du Hainaut relève de deux modes de lâcher distincts en fonction du kilométrage de vol imposé aux pigeons. La topographie des lieux l'explique en partie car jouxter la frontière française de Mouscron à Péruwelz interdit toute incursion sur le « devant ». Trois groupements s'enchevêtrant sans proposer de jeu commun y militent.

Lâcher unique en grande vitesse.

La carte 2021 ci-après montre l'étendue du lâcher (31,05 km en largeur ; 32,4 km en profondeur)



➤ Etapes

Deux étapes composent l'itinéraire : Ecouen et Pont-Sainte-Maxence. Écouen est une commune française située dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France. Pont-Sainte-Maxence est par contre située dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France.

➤ Trois acteurs dans le lâcher

- **Dottignies-Néchin**

Sociétés : « Les Amis Réunis », de Dottignies ; « L'Union », de Néchin.

Comité : Jacques Prevost, Dottignies, président
Jean-Paul Batteur, Estaimbourg, secrétaire
Christophe Nottebaert, Templeuve, trésorier

- **Tournai-Kain**

Sociétés : « Union Colombophile, Tournai ; « L'Hirondelle », Kain.

Comité : Jean-Claude Mahieu, Barry, président ;
Luc Dierickx, Mont-Saint-Aubert, secrétaire ;
Christian Goulem, Barry, trésorier.

- **Entente des Six**

Sociétés : « L'Aile d'Acier », Antoing ; « La Rapide », Callenelle ; « L'Esson », Froidmont ; « Le Faucon », Guignies ; « L'Avenir », Laplaigne ; « La Liberté », Taintignies.

Comité : Geoffrey Houze, Froidmont, président ;
Damien Baert, Ere, secrétaire ;
Alfred O, Péronnes, trésorier.

➤ Particularité

Aucun résultat établi au nom des trois groupements réunis. Une concurrence existe entre les trois ententes car ils reprennent en commun de nombreuses localités.

➤ Le pourtour du lâcher unique

Mouscron, Luigne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, **Laplaigne**, **Péronnes**, Maubray, **Callenelle**, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Braffe, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripoint, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Spiere, Kooigem, Bellegem, Rollegem.



➤ Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique

Amougies, Anseroeul, **Antoing**, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Bellegem, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, **Dottignies**, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, **Estaimbourg**, Estaimpuis, Evregnies, Fontenoy, Forest, **Froidmont**, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Havinnes, Hérinnes, Herseaux, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, Kooigem, La Glanerie, Lamain, **Laplaigne**, Leers-Nord, Lesdain, Luignne, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Mouscron, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, **Péronnes**, Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rollegem, Rongy, Roucourt, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Spiere, **Taintignies**, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

➤ Le point dans chaque groupement

- **Dottignies-Néchin**

Pourtour de la zone de participation : Mouscron, Rollegem, Bellegem, Kooigem, Spiere, Pottes, Escanaffles, Celles, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Kain, Tournai, Orcq, Marquain, Blandain, Templeuve, Néchin, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux.

Zone de participation dans son intégralité (communes citées par ordre alphabétique) : Bailleul, Bellegem, Blandain, Celles, **Dottignies**, Escanaffles, Esquelmes, **Estaimbourg**, Estaimpuis, Evregnies, Froyennes, Hérinnes, Herseaux, Kain, Kooigem, Leers-Nord, Luignne, Marquain, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mouscron, Néchin, Obigies, Orcq, Pecq, Pottes, Ramegnies-Chin, Rollegem, Saint-Léger, Spiere, Templeuve, Tournai, Warcoing.

- **Tournai-Kain**

Pourtour de la zone de participation : Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Baugnies, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Béclers, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger.

Zone de participation dans son intégralité (communes citées par ordre alphabétique) : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Bruyelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Fontenoy, Forest, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Guignies, Havinnes, Hérinnes, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Taintignies, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Willemeau.



Particularité : la zone de participation est une textuelle reconduction de celle de 2020.

- Entente des Six

Pourtour de la zone de participation : Blandain, Marquain, Orcq, **Froidmont**, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.

Zone de participation dans son intégralité (communes citées par ordre alphabétique) : **Antoing**, Barry, Baugnies, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Chercq, Ere, Esplechin, Fontenoy, **Froidmont**, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, **Laplaigne**, Lesdain, Marquain, Maubray, Orcq, **Péronnes**, Péruwelz, Rongy, Roucourt, Rumes, Saint-Maur, **Taintignies**, Vaulx, Vezon, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

Particularité : la zone de participation est une textuelle reconduction de celle de 2020.

Deux lâchers en petite vitesse

Deux cartes sont nécessaires pour présenter le domaine de la petite vitesse car, dans cette discipline, Dottignies-Néchin relève d'un lâcher séparé. Tournai-Kain et l'Etoile des Six libérant de concert leurs contingents.

➤ Etapes

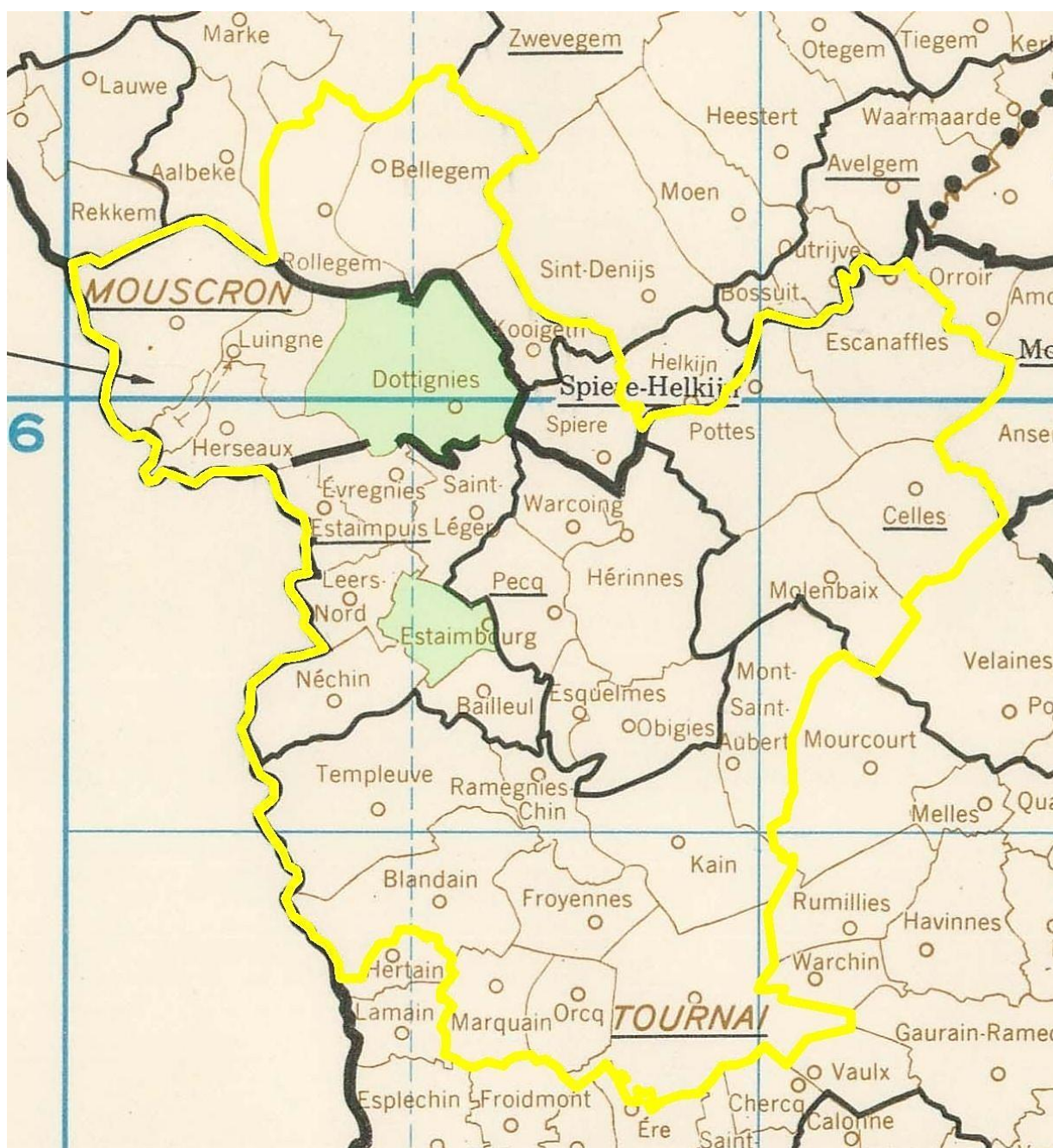
Deux étapes composent l'itinéraire : Niergnies et Noyon. Elles sont prioritairement reprises en début ou en fin de saison de chaque catégorie. Les deux lieux de lâcher sont tous deux situés dans la région Hauts-de France, Niergnies dans celui du département du Nord, Noyon dans celui de l'Oise.

➤ Trois acteurs... cette fois pour deux lâchers

- Dottignies-Néchin

En totale adéquation avec sa structure de grande vitesse, les deux sociétés de Dottignies-Néchin offrent de nouveau un jeu, des résultats et une même zone de participation (20,4 km de large, 22,5 km de profondeur) qui leur sont propres.





- **Tournai-Kain et l'Entente des Six**

Sans créer aucune association ni jeu commun, les huit sociétés de ces deux groupements relèvent toutes d'une même lâcher. Ce lâcher (27,3 km de large, 29,7 km de profondeur) est « *amputé* » de neuf localités par rapport à celui entériné en grande vitesse par les trois groupements.

Le pourtour dudit lâcher : Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Bon-Secours, Péruwelz, Roucourt, Bury, Braffe, Baugnies, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Béclers, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattipont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Héringnes, Warcoing, Saint-Léger.



Zone de participation dans son intégralité (communes citées par ordre alphabétique) :

Amougies, Anseroëul, **Antoing**, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Fontenoy, Forest, **Froidmont**, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Havinnes, Hérinnes, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, **Laplaigne**, Leers-Nord, Lesdain, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, Molenbaix, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Roucourt, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, **Taintignies**, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffœil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

Particularité : seules huit localités de l'Entente des Six ne sont pas reprises dans la zone de participation de Tournai-Kain,

